

Sandrine Perrot

faculté de droit de l'université de Lille2

sandrine.perrot@univ-lille2.fr

Compétences développées : -. de praticienne du droit de la santé, en tant que juriste en cabinet d'avocat spécialisé en responsabilité médicale. – de théoricienne en tant que doctorante en droit et ancien ATER à la faculté de droit de l'université de Lille 2, membre du CERAPS CNRS UMR 0826, membre de l'AFDS et l'ALASS.

Recherches poursuivies : thématique de thèse : secret médical et TIC, projet de recherche dans le cadre d'un CPER sur le thème de la territorialisation du système de santé : la permanence des soins.

Publications : « *Remarques du juriste utilisateur de la norme : La loi intitulée « droits des malades et qualité du système de santé »* », in Valeurs et Normes dans le champ de la santé, édition, ENSP, 2004- à paraître « La sécurité sanitaire appréhendée par les normes : Le cas de l'Aide médicale urgente (AMU) et de la permanence des soins (PDS) » dans la revue gestions hospitalières- « La coopération sanitaire transfrontalière : un cadre juridique en construction » à la RDSS

Mots clés des thèmes de recherche: responsabilité- territoire-sécurité sanitaire-urgence-dossier médical-information...